



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE GENNEVILLIERS

**Avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), conjointe à une enquête parcellaire, au profit de la SEMAG 92, concernant le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Clos à Gennevilliers**

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 22 novembre 2021 à 8h30 au vendredi 10 décembre 2021 à 16h00, soit pendant 19 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet d'aménagement de la ZAC du Clos à Gennevilliers.

L'EPT Boucle Nord de Seine est l'expropriant et la SEMAG 92, la bénéficiaire de l'expropriation.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Gennevilliers – Hôtel de ville - 177 avenue Gabriel Péri – 92230 Gennevilliers.

M. Jean-Jacques Lafitte, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et les registres d'enquête permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations, lors des quatre permanences qu'il assurera au rez-de-chaussée de la mairie de Gennevilliers – Hôtel de ville - 177 avenue Gabriel Péri – 92230 Gennevilliers, aux jours et horaires suivants :

- le lundi 22 novembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le samedi 27 novembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 2 décembre 2021 de 16h00 à 19h00
- le vendredi 10 décembre 2021 de 13h30 à 16h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public lors de permanences téléphoniques. Rendez-vous pourra être pris via le site dédié au projet (<http://zacduclos.enquetepublique.net>) dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- le mardi 30 novembre 2021 de 14h30 à 16h30,
- le lundi 6 décembre 2021 de 17h30 à 19h30.

Dans le respect des mesures de distanciation sociale et des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 22 novembre 2021 à 8h30 au vendredi 10 décembre 2021 à 16h00, un exemplaire du dossier soumis à enquête publique (déclaration d'utilité publique et parcellaire) ainsi que des registres d'enquête seront mis à disposition du public, qui pourra y consigner ses observations, au rez-de-chaussée de la mairie de Gennevilliers – Hôtel de ville - 177 avenue Gabriel Péri – 92230 Gennevilliers :

a) Lors des horaires d'ouverture de la mairie :

- Du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Les jeudis de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

b) Lors des quatre permanences en présentiel du commissaire enquêteur :

- le lundi 22 novembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le samedi 27 novembre 2021 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 2 décembre 2021 de 16h00 à 19h00
- le vendredi 10 décembre 2021 de 13h30 à 16h00.

Dans les mêmes conditions, le dossier sera également consultable à partir d'une borne informatique mise à la disposition du public au siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier soumis à l'enquête seront par ailleurs mises à disposition du public :

- sur le site dédié au projet : <http://zacduclos.enquetepublique.net>

- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021-projets/GENNEVILLIERS>

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site dédié au projet :

<http://zacduclos.enquetepublique.net>

- sur l'adresse mail de la préfecture : [pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé via le site internet dédié au projet :

<http://zacduclos.enquetepublique.net>

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête est consultable sur le site dédié au projet, ci-dessus indiqué et sur le site internet de la préfecture <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021/GENNEVILLIERS>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT-BEICEP) et à la mairie de Gennevilliers. Ils seront aussi consultables sur le site de la préfecture :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022-projets/GENNEVILLIERS>

Des informations sur le présent projet pourront être demandées à :

SEMAG 92  
3 promenade de la Bonnette  
92230 Gennevilliers  
Madame Caroline Blanc, cheffe de projets aménagement  
Mail : blanc.c@semag92.fr

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L 311-1 à L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet.

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général

Vincent BERTON

